



# GEST

Grand Est Santé au Travail

agestra  
Agir Ensemble pour  
la Santé au Travail

AST<sup>67</sup>  
Alsace Santé au Travail  
*Partenaire des entreprises*



AST  
MOSELLE WEST



# ADDICTION ET MILIEU PROFESSIONNEL

Webinaire | 22 janvier 2021

# Table des matières

**01**

**Idées reçues et représentations**

**02**

**Être addict, c'est quoi ?**

**03**

**Addiction et travail**

**04**

**Covid-19 et télétravail**

**05**

**Cannabis**

**06**

**Boulomanie**

**07**

**Comment réagir ?**

**08**

**Prévention**



**01**

**Idées reçues et  
représentations**

# Idée reçue #1

**LE TABAC AIDE A REDUIRE  
LE STRESS OU LES TENSIONS  
AU TRAVAIL**

# Idée reçue #1

Le tabac en soi est un facteur de stress.

Sa consommation entraîne :

- une augmentation de la tension artérielle ;
  - un rétrécissement des artères ;
- une accélération de la fréquentation cardiaque.

Plus on fume,  
plus le manque  
ressenti est fort,  
plus le stress  
augmente.

## Idée reçue #2

**CONSOMMER DE LA BIÈRE OU DU  
VIN AU TRAVAIL PENDANT LA PAUSE,  
ÇA N'EMPECHE PAS  
D'ÊTRE EFFICACE !**

# Idée reçue #2

L'alcool a des effets sur les capacités cognitives et sur le comportement en situation de travail même lorsqu'il est consommé de façon ponctuelle :

- diminution de l'acuité visuelle et auditive
- diminution de l'attention, de la concentration, du temps de réaction

**→ Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 17,8 chez les conducteurs sous l'emprise d'alcool.**

## Idée reçue #3

**CONSOMMER DE L'ALCOOL  
OU DE LA DROGUE  
EST UNE AFFAIRE  
STRICTEMENT PRIVEE !**



# Idée reçue #3

Les conduites addictives sont multifactorielles et augmentent de façon significative le risque de perdre son emploi à court ou moyen terme.

**Les employeurs ont la responsabilité de définir les objectifs de la politique de prévention au sein de leur entreprise, y compris la prévention des usages des produits psychoactifs afin d'assurer la santé et la sécurité de leurs salariés.**

**→ Mettre en place des actions de prévention est donc une obligation de l'employeur.**

# NOS REPRÉSENTATIONS



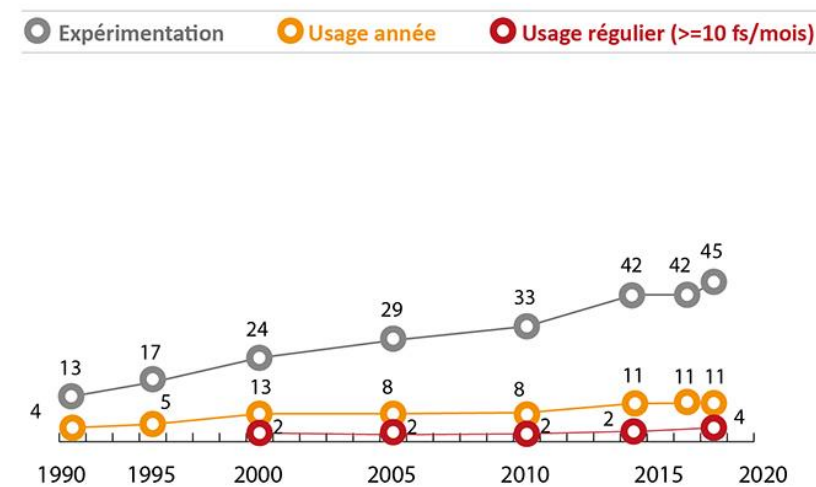
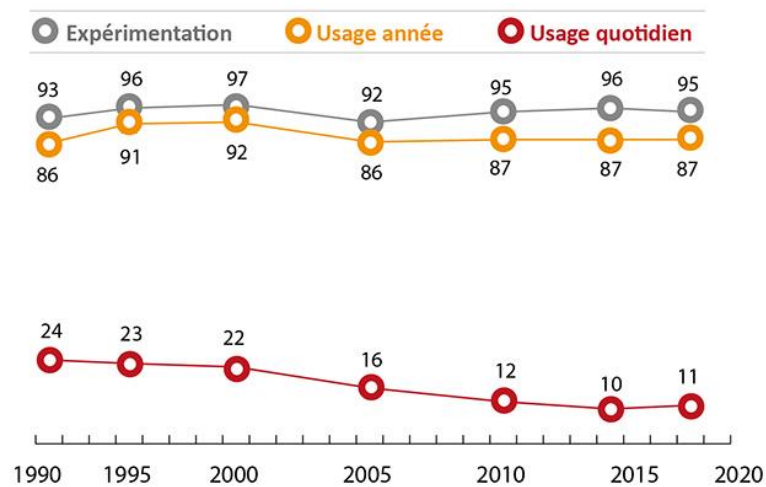
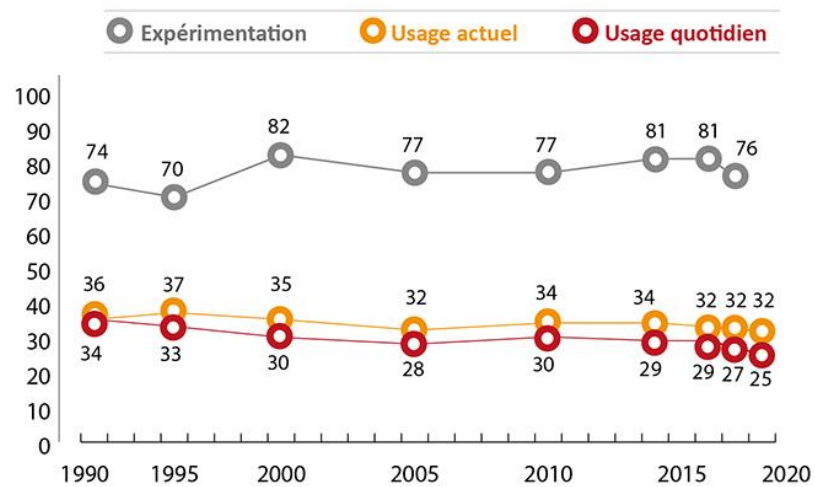
# Alcool, tabac, cannabis

Estimation du nombre de consommateurs de substances psychoactives en France métropolitaine parmi les 11-75 ans [1, 2, 3]



# Alcool, tabac, cannabis

Évolution depuis 1992 des niveaux d'usage de tabac (cigarettes) et de boissons alcoolisées parmi les 18-75 ans et de cannabis parmi les 18-64 ans (en %)



# Les addictions touchent également le monde du travail

## CONDUITES ADDICTIVES AU TRAVAIL : QUELQUES CHIFFRES

### ACTIFS OCCUPÉS

**18-35 ans**

Tranche d'âge la plus concernée par la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis.



**18,6%**

ont eu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante dans le mois

**9,5%** ont des ivresses répétées



**28%**

fument quotidiennement



**9,6%**

ont consommé du cannabis dans l'année

Sources : Baromètre santé 2014, 2017 (Santé Publique France), (OFDT, 2017), Cohorte CONSTANCES, Etude ELEAS 2016



**85%** des dirigeants d'entreprises affirment être préoccupés par les questions de toxicomanies et leurs impacts au travail\*

\*Source : Enquête BVA - MILDECA/SIG 2014, Note d'analyse OFDT, 2015

# Chiffres clés

## Consommation des substances psychoactives chez les hommes et chez les femmes selon la catégorie socioprofessionnelle en %

Les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires sont les 3 catégories les plus consommatrices de cannabis.

	Tabac (quotidien)		Alcool						Médicaments psychotropes (année)*		Cannabis (année)		Cocaïne (année)		Ecstasy/ Amphétamines (année)	
			Quotidien		Ivresse répétée		Alcoolisation ponctuelle importante dans le mois									
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agriculteurs	21,0	20,8	7,4	21,7	0,0	6,2	4,7	27,9	13,1	5,0	2,8	2,6	1,0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	31,3	34,4	8,7	17,1	3,0	17,3	4,9	34,0	30,0	2,8	4,8	11,6	0,0	1,3	0,0	0,6
Cadres	17,7	19,9	2,5	9,1	6,9	14,1	9,0	23,4	14,0	12,1	6,7	10,9	0,6	0,6	0,3	0,6
Professions intermédiaires	22,7	31,5	2,4	9,1	5,3	13,9	7,3	24,2	25,2	13,7	6,1	13,9	0,4	0,4	0,3	0,5
Employés	29,8	37,2	3,0	9,2	3,4	16,3	8,3	28,2	19,6	14,5	4,5	16,6	0,5	3,6	0,3	2,4
Ouvriers	28,8	44,6	0,8	13,3	2,7	14,4	12,5	32,4	20,3	13,7	0,2	13,1	0,5	0,9	0,1	0,7

Source : Baromètre santé 2014  
\* Données du Baromètre santé 2010.





**02**

**Être addict,  
c'est quoi ?**

# Qu'est-ce-qu'une addiction ?

L'addiction est une affection cérébrale chronique induite par la répétition d'un comportement.

Au départ : c'est un comportement qui permet d'avoir du plaisir et/ou de soulager une sensation de malaise interne.

L'addiction est liée **ou non** à une substance (exemple: jeux d'argent, cyberdépendance...)

**ADDICTION =  
REPETITION DU  
COMPORTEMENT  
MALGRE LA  
CONNAISSANCE DES  
EFFETS NEGATIFS**



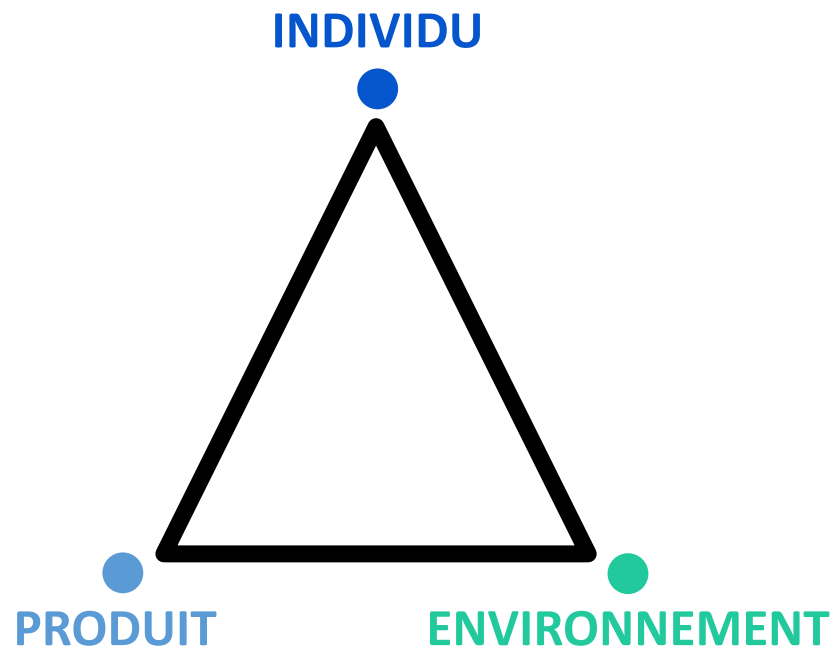
# On parle d'addiction quand :

Le besoin  
l'emporte  
sur le désir

La sensation  
remplace l'émotion  
et la relation

Le produit ou un comportement  
envahit le champ des plaisirs possibles  
et devient prioritaire et impérieux  
pour obtenir du plaisir ou apaiser une tension

# Un produit + un individu + un environnement



## INDIVIDU

Trouble de la personnalité, trouble psychiatrique, compétences psychosociales, génétique

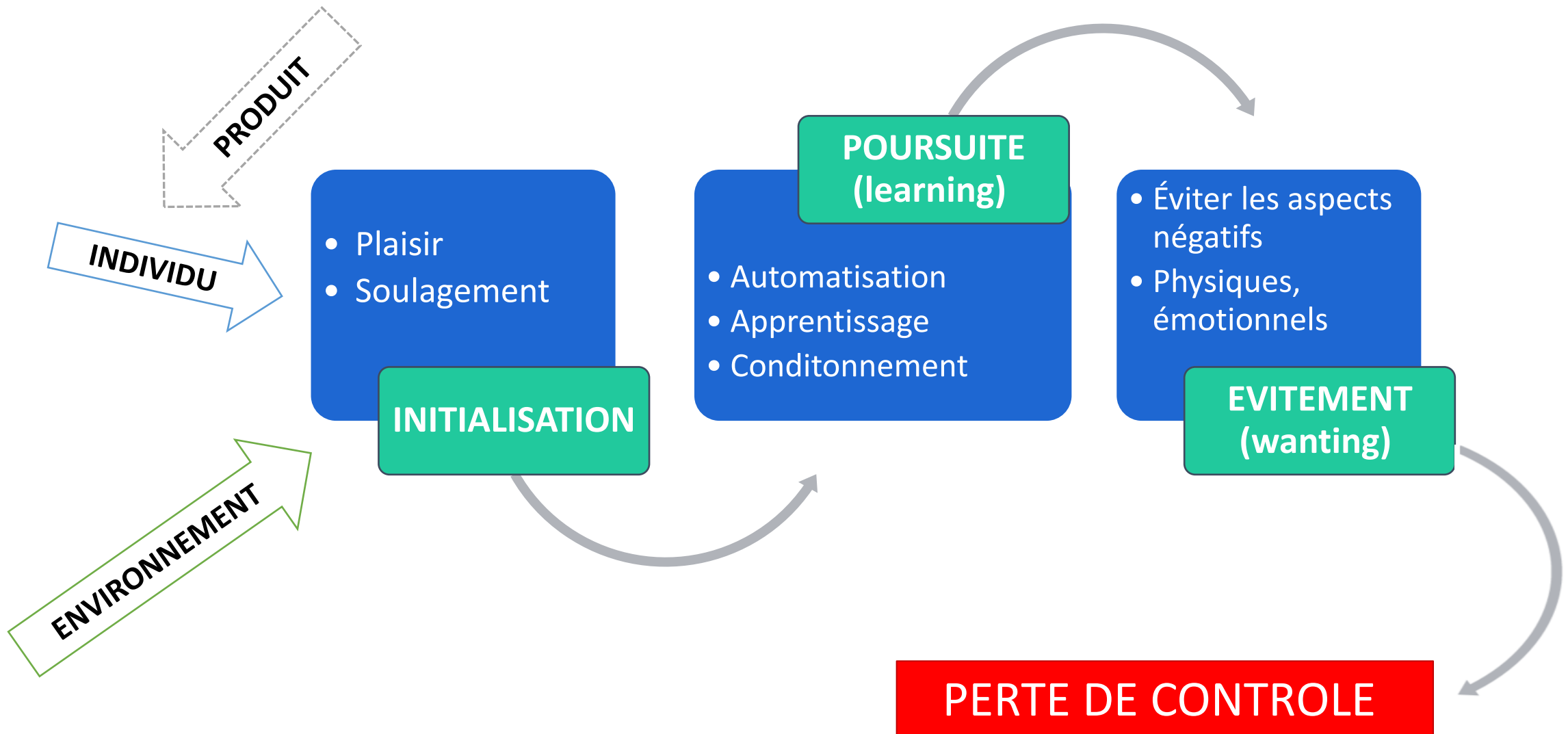
## PRODUIT

Potentiel addictogène propre d'un produit, disponibilité du produit

## ENVIRONNEMENT

Familiaux, sociaux, évènements de vie, début précoce...

# Nous ne devenons pas tous « addicts »





**03**

## **Addictions et travail**

# Les "fonctions" professionnelles des usages de psychotropes

## ANESTHESIER POUR TENIR PHYSIQUEMENT

Calmer la fatigue,  
la peur , l'ennui,  
la douleur...

## RECUPERER

Dormir, lâcher prise  
et faire une coupure,  
effet "sas"...

## STIMULER, EUPHORISER, DESINHIBER

Rester vigilant,  
"assurer", améliorer,  
optimiser...

## INTEGRER, MAINTENIR LES LIENS

Stratégie de présentation  
de soi , entretenir la  
convivialité, coopération,  
esprit d'équipe...

# Addictions et travail

Cadre

En lien avec les règles de la société

Estime de soi - Satisfaction

Limite la consommation

Signe de réussite du traitement des  
addictions

**Le travail :**

facteur  
d'équilibre psychique  
-  
protège des addictions

# Comment une addiction affecte une personne ?

## Sur le plan physique :

→ **Effets directs (selon l'addiction) :**  
somnolence, agitation, hallucinations,  
décompensation respiratoire, arrêt  
cardiaque, inconscience...

→ **Effets à plus ou moyens termes :**  
**pathologies chroniques :** cancers,  
cirrhoses, difficultés respiratoires  
(BPCO, emphysème...)







**04**

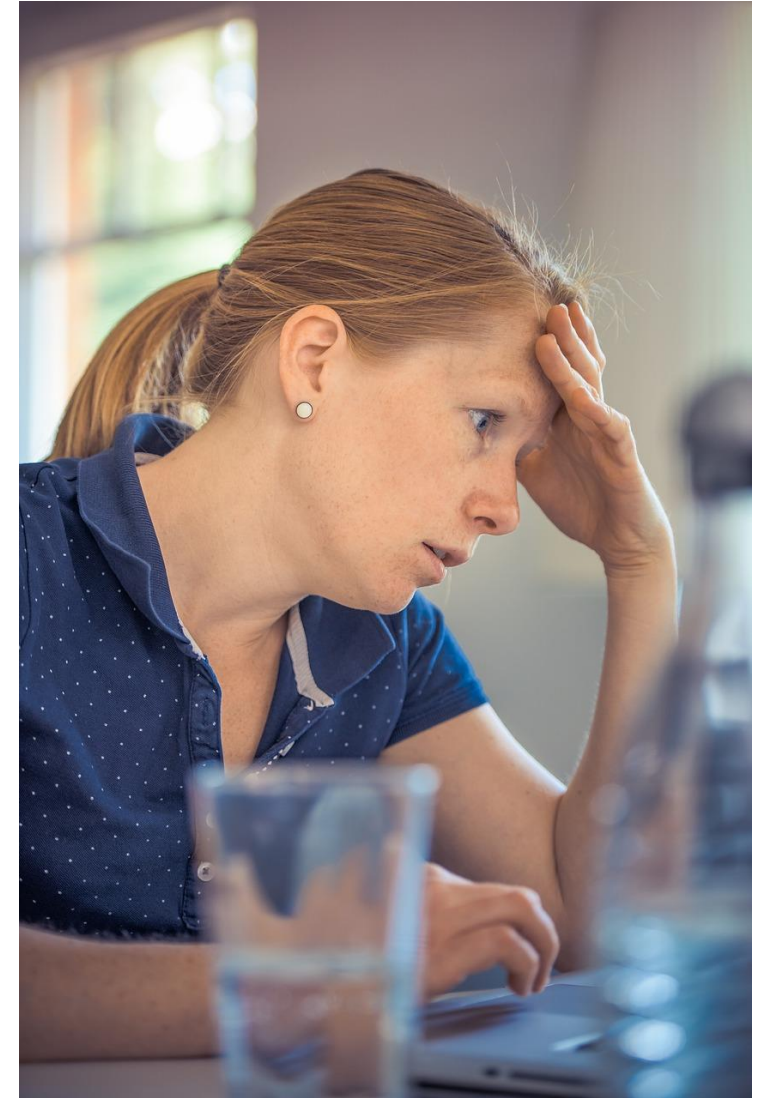
**Covid-19  
et télétravail**



# Pandémie COVID-19

**Une situation sanitaire et politique sans précédent qui entraîne :**

- **Une privation des libertés et un isolement social**
- **Une situation d'anxiété**



# Pandémie COVID-19

**Une situation sanitaire et politique sans précédent qui entraîne :**

- **Une difficulté d'accès aux soins médicaux**
- **Des difficultés financières (activité partielle)**



# Pandémie COVID-19 - Le télétravail

Qui n'a jamais rêvé de travailler chez lui... ?

Sauf que..

- Le salarié se retrouve dans une situation **d'isolement social**
- Il est obligé de **gérer seul son organisation du travail**



# Pandémie COVID-19 - Le télétravail

Qui n'a jamais rêvé de travailler chez lui... ?

Sauf que...

→ L'environnement et l'équipement de travail ne sont pas toujours adaptés

→ Il n'existe **pas de démarcation claire entre la vie professionnelle et la vie privée**



# Pandémie COVID-19 – Les addictions

Pendant le premier confinement (17 mars - 11 mai 2020), l'enquête « Les addictions en France au temps du confinement » nous montre que :



**La hausse des consommations de tabac et d'alcool a été contenue.**

Les usagers les plus réguliers de tabac et d'alcool semblent avoir maintenu ou intensifié leurs consommations.



Il en va de même pour le cannabis, malgré une disponibilité moindre de l'offre de résine.



**La consommation de médicaments psychotropes a très fortement augmentée.**



Parmi les addictions sans produit, en particulier les jeux d'argent et de hasard en ligne, d'un point de vue économique, **le confinement a contribué à l'essor du secteur du poker en ligne (2 fois plus de joueurs actifs par rapport à l'année 2019).**

# Quelle attitude ?

**Des mesures de prévention peuvent être mise en place :**

→ **Proposer des actions de sensibilisation** sur les pratiques addictives et les autres risques (RPS, TMS)

→ **Préserver le contact direct avec les collègues** (visioconférences, téléphone, café du matin à distance) plusieurs fois par jour pour maintenir le lien social

Les managers, mais aussi les autres membres de l'équipe, ont un rôle important dans le repérage, l'évaluation et l'alerte quand ils observent des **troubles du comportement** associés avec une **incapacité à remplir des obligations majeures au travail** chez un de leur collègue.

# Quelle attitude ?

**Des mesures de prévention peuvent être mise en place :**

- **Mettre en place des groupes de communication interne**, pour se saluer ou échanger (forum de discussions, blog)
- **Maintenir une transparence sur le planning** avec le respect des horaires
- **Faciliter le travail en équipe** grâce aux outils collaboratifs (agenda électronique partagé, forum de discussions, blog...)

Les managers, mais aussi les autres membres de l'équipe, ont un rôle important dans le repérage, l'évaluation et l'alerte quand ils observent des **troubles du comportement** associés avec une **incapacité à remplir des obligations majeures au travail** chez un de leur collègue.





**05**

**Cannabis**



## Idée reçue #4

**FUMER UN JOINT  
AVANT D'ALLER AU TRAVAIL,  
CE N'EST PAS GRAVE !**

# Idée reçue #4

La consommation de cannabis entraîne un affaiblissement des facultés :

- diminution de mobilité, de la coordination, de la perception, des réflexes ;
- effet sur la mémoire à court et moyen terme.

**→ Les stupéfiants (dans 85% des cas le cannabis) sont présents dans ¼ des accidents mortels de la route.**

# Cannabis

- **Dans la salive** : pendant 2 à 3 jours
- **Dans les urines** : pendant 1 semaine si usage ponctuelle, jusqu'à plus de 3 semaines si usage quotidien
- **Dans le sang** : pendant 24 heures



# Cannabis

## L'employeur peut-il utiliser les tests salivaires pour détecter la consommation de drogue ?

→ Tout employeur doit **prendre les mesures nécessaires** pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

→ À ce titre, l'employeur doit être en mesure de **prévenir les risques** liés à la consommation de drogues par certains salariés.

**Oui** : Il est autorisé d'avoir recours aux tests salivaires **uniquement pour les salariés qui occupent un poste à risque**.



# Cannabis

## Dans quelles conditions les tests salivaires doivent-ils être pratiqués ?

La pratique des tests salivaires doit être **prévue dans le règlement intérieur.**

*« Les dispositions du règlement intérieur, qui permettent à l'employeur d'effectuer lui-même le contrôle des salariés affectés à des postes dits " hypersensibles drogue et alcool" et de sanctionner ceux des contrôles qui se révéleraient positifs, ne portent pas aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives une atteinte disproportionnée par rapport au but recherché » - CE, 5 décembre 2016, n°394178*

**En cas de résultats positifs, les salariés doivent avoir la possibilité de demander qu'une contre-expertise médicale soit réalisée dans les plus brefs délais. Contre-expertise à la charge de l'employeur.**



# Cannabis

## Par qui peuvent être réalisés les tests salivaires ?

→ **Les tests doivent être pratiqués par un supérieur hiérarchique** qui a reçu une information appropriée sur la manière d'administrer les tests concernés et d'en lire les résultats.

→ **L'intervention du médecin du travail n'est pas nécessaire.**

# Cannabis

## Quel est l'intérêt du dépistage ?

- Ouvrir le dialogue
- Prendre conscience
- Orienter la prise en charge :  
addictologue, médecin du travail
- Aménager le poste, si besoin







**06**

**Boulomanie**



# Boulomanie

Rythme de travail effréné



Détérioration de la vie de famille

L'addiction au travail

Appelée aussi  
« **Workaholism** » :  
WORK(travail) + alcoolisme

De plus en plus présente dans le monde du travail.

Ne peut s'empêcher de travailler

Problèmes de santé

# Boulomanie – Apprendre à déconnecter

**62%**  
des actifs réclament  
une régulation  
de ces outils



**37%**  
des actifs utilisent  
chaque jour leurs  
outils numériques  
pro hors de leur  
temps de travail



Cette  
connexion permanente »  
peut être source de maladies  
et de troubles du travail :

**11%**  
des actifs français  
ont déjà souffert  
du burn-out



Ulcère, dépression,  
troubles du som-  
meil, maladies  
cardiovasculaires...



**La déconnexion est un droit  
et un besoin pour votre organisme :**

Pensez à vous déconnecter  
de votre messagerie professionnelle :



En dehors  
des horaires  
de bureau

Pendant  
les heures  
de repas

Lors de  
vos congés



**07**

**Que faire ?**

# Soyez attentif : Repérer - Evaluer - Agir

Des signes souvent précoces mais difficiles à repérer...

- **Absences courtes et répétées**, des retards pour démarrer l'activité, ne plus être à l'heure aux réunions, absentéisme
- **Irritabilité plus marquée**, une excitation ou une prostration
- **Troubles d'élocution**, propos incohérents ou inadaptés
- **Trouble d'attention** ou de concentration
- **Modification des fonctions** exécutives et décisionnelles
- **Conflits interpersonnels**
- **Rétrécissement de la vie relationnelle**

# Soyez attentif : Repérer - Evaluer - Agir

- Tout le repérage devrait se suivre par une **évaluation de la situation** (entretien individuel avec le salarié concerné, préférable en présentiel, évaluer les faits, ne pas juger la personne).
- **Agir avec le médecin du travail** pour une prise en charge adéquate : chaque adhérent a le droit de demander une visite médicale pour un salarié à sa demande.

**Ces éléments permettront d'engager le dialogue avec le salarié.**



# Rôle du service de santé interentreprises

Depuis 2011, les Services de Santé au Travail ont une mission de prévention de la consommation d'alcool et de drogue en milieu de travail.

**Les services de santé au travail disposent de compétences pluridisciplinaires :**

- médecins du travail
- infirmiers de santé au travail
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) : psychologues, ergonomes, etc.
- assistantes sociales
- intervenants en addictologie (information, sensibilisation dans les entreprises)







**08**

**On parle  
prévention ?**

# Présentation Association Addictions France



## Nouvelle identité

- **1600 salariés** répartis sur **90 établissements** départementaux de prévention et de formation
- **70 départements**
- + de **300 lieux d'accueil**
- Equipes pluridisciplinaires

## 3 missions principales :

- Soin spécifique gratuit
- Prévention
- Formation



# Ivresse, conduite addictive et risques professionnels

La notion de **risque professionnel** renvoie à celle de risque d'accident du travail (ou de maladie professionnelle) et à la responsabilité de l'employeur. **Les risques liés à l'ivresse au travail** ne sont pas une fatalité ou une problématique privée.

En-dehors de la gestion des ivresses, **l'employeur peut être confronté à d'autres difficultés** de manière chronique (retards ou absences répétés, erreurs, accidents du travail, difficultés relationnelles, etc.) et qui méritent aussi une intervention.

**Comprendre, analyser et réduire  
les facteurs de risques au travail**



# Le cadre juridique



## Code du travail

- Art. L 4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
- Art. R 4228-2 : « Interdiction d'introduire ou de laisser introduire pour être consommé par le personnel toutes boissons alcooliques autres que le vin, la bière, le cidre ou le poiré». « Si la consommation peut porter atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur peut prévoir la limitation ou l'interdiction de cette consommation ».
- Art. R 4228-21 : « Interdiction à tout employeur de laisser entrer ou séjourner sur le lieu de travail une personne en état d'ivresse »

## Code pénal

- Art. 223-6 : « Le devoir d'assistance à personne en danger ».

## Code civil

- Art. 1384 : « L'employeur est responsable des dommages que ses salariés peuvent causer à des tiers ».

## Code de la route

- Art. L 234-1 & L 235-1 : « Sanctions de la conduite sous l'empire de stupéfiant et de l'alcool ».

## Code de la santé publique

- Art. R 3511 & L 3421-1 : « Interdiction de consommer du tabac dans les lieux publics » et « réprime l'usage de drogues illicites ».



# Les documents juridiques et outils à disposition de l'employeur

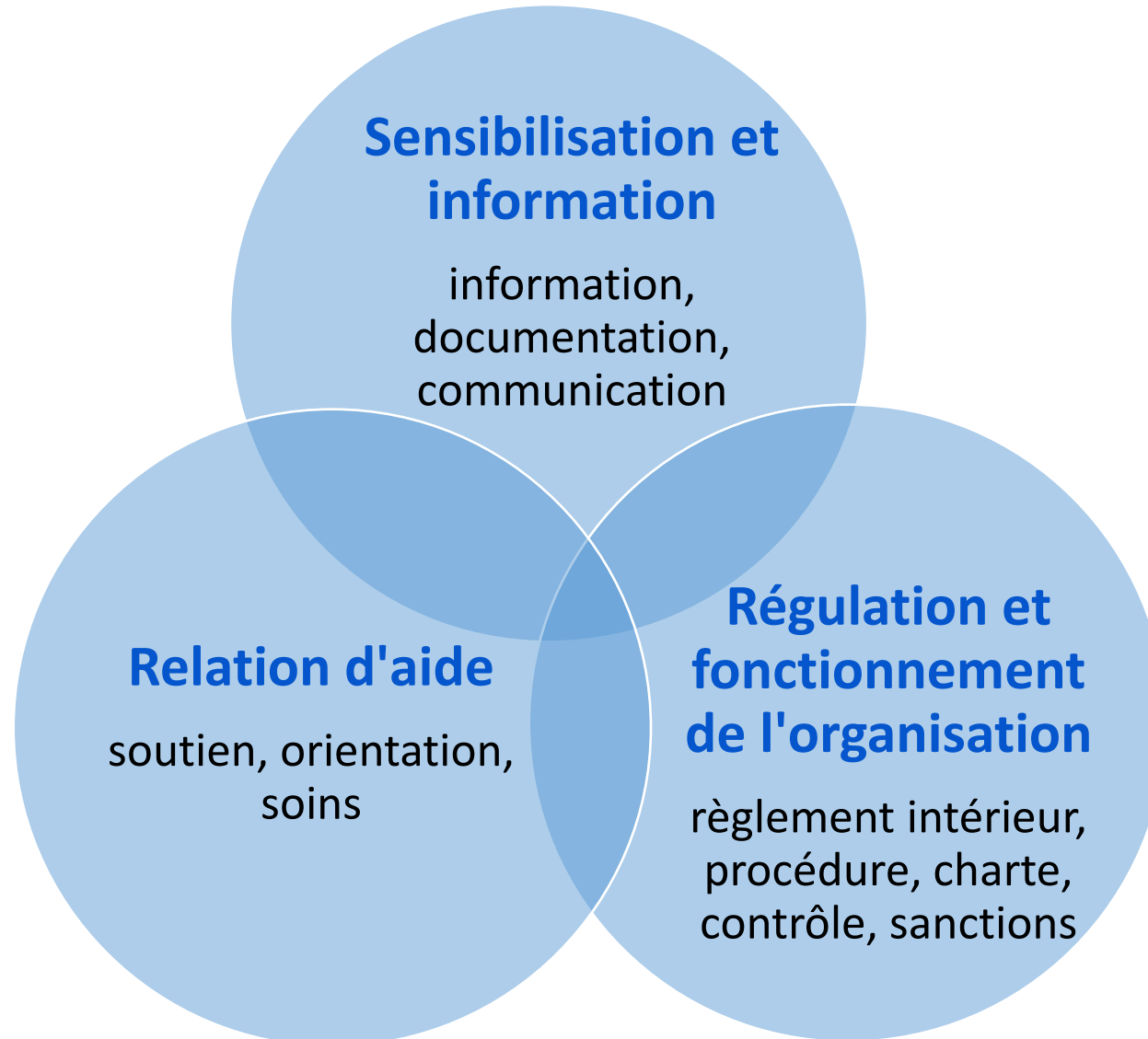
- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- L'encadrement des boissons alcoolisées dans l'entreprise
- Le règlement intérieur
- L'organisation des secours

Source :

<https://www.inrs.fr/risques/addictions/reglementation.html>



# Le modèle d'intervention : la prévention globale des conduites addictives





# Quels enjeux pour les entreprises à progresser sur la prévention des conduites addictives ?

Maintenir ses salariés dans l'emploi, pour l'établissement c'est garantir :

LA PERFORMANCE  
SOCIALE



LA PERFORMANCE  
ÉCONOMIQUE



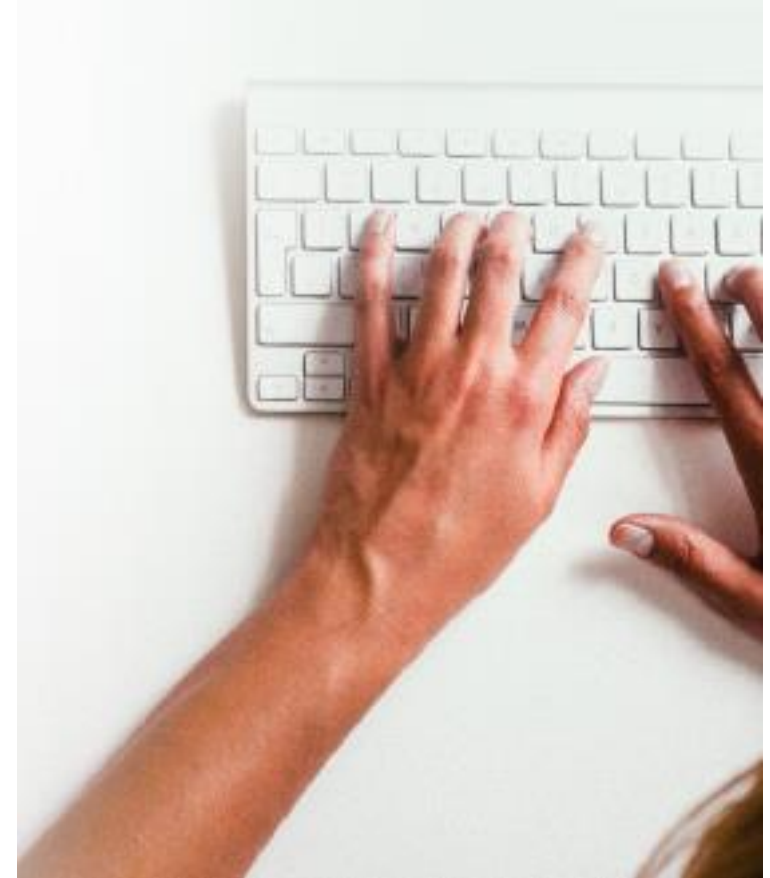
LA SÉCURITÉ  
JURIDIQUE



# Une offre de formation et d'intervention sur-mesure en entreprise

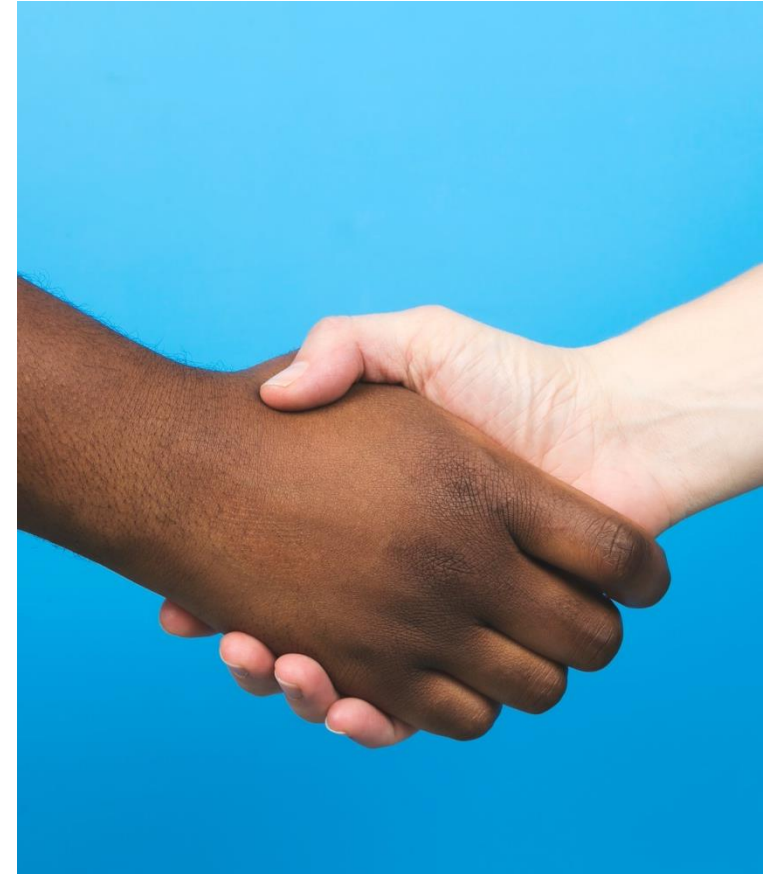
- Une action de prévention et de sensibilisation
- Une formation-action
- Un appui méthodologique (élaboration de protocoles, projets de prévention, projets de prise en charge...)

**Nous pouvons travailler en collaboration avec les services de santé au travail selon les besoins et projets soulevés lors du diagnostic.**

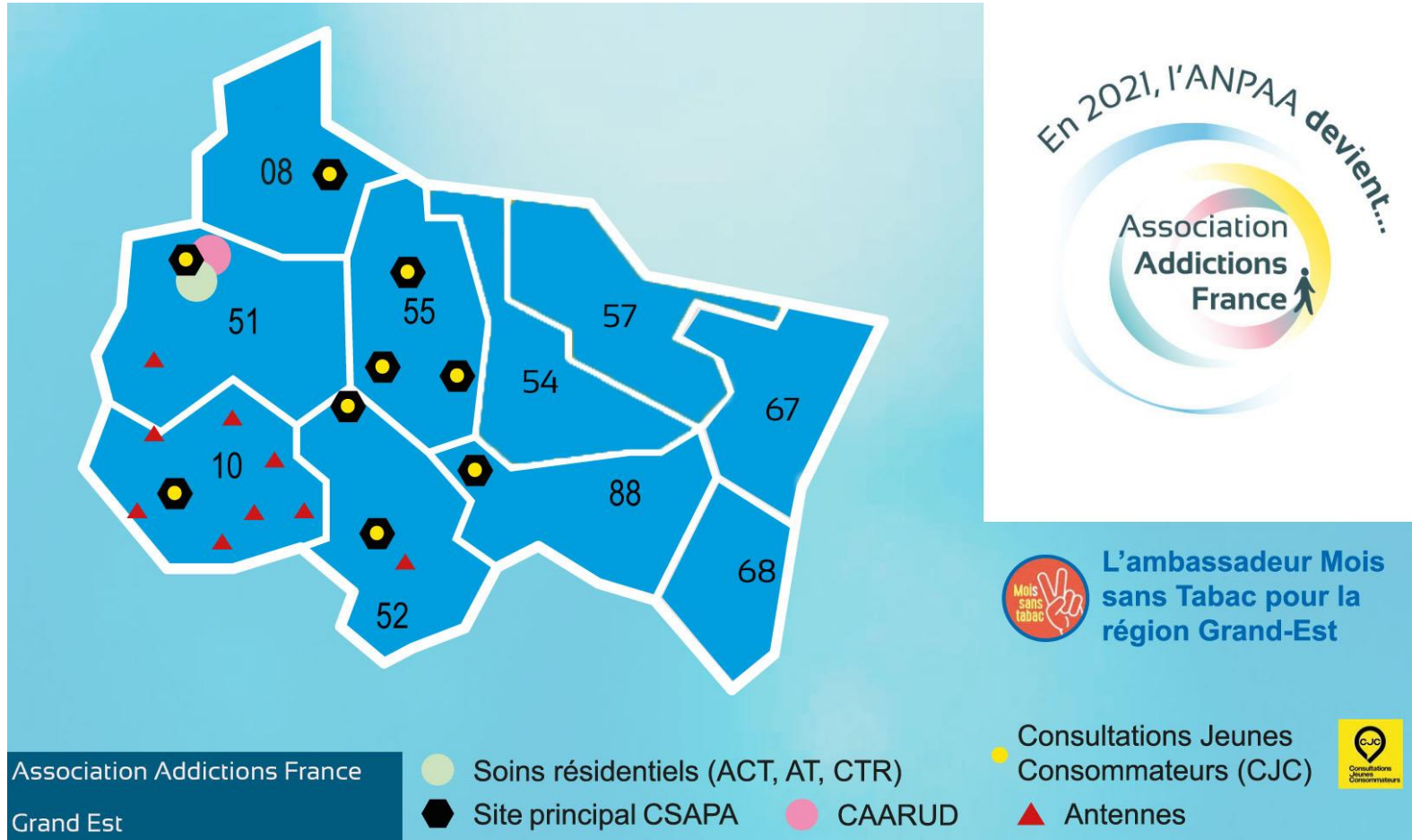


# L'accompagnement des addictions

- **Les CSAPA** : les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- **Les CJC** : Consultations Jeunes Consommateurs dédiées aux jeunes et à leur famille.
- **Les CAARUD** : les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
- **Les établissements de soin résidentiel**, tels que les ACT (appartements de coordination thérapeutique)
- **Les services Hospitaliers**, consultations d'addictologie ; service d'hospitalisation
- **Les médecins de ville**, psychiatres et médecins généralistes



# L'accompagnement chez Addictions France



Dans chaque département une structure : CSAPA, MG, service hospitalier

Autres structures : CDPA 57, CMSEA, AVSEA, FMS, ALT 67, ITHAQUE,....

Pour tout contact : <https://addictions-france.org/>

**Merci de votre attention**

*<https://association-gest.org/>*

